EDF

Rte Le réseau de transport d'électricité

Pouget+

Renforcer la flexibilité énergétique et préserver durablement la ressource en eau du territoire

Concertation préalable volontaire

Du 7 novembre au 19 décembre 2026

Réunions publiques

Ouverture : jeudi 12 novembre, à 18 h
Le Truel, salle des fêtes, 328 route de Broquiès

Clôture : jeudi 17 décembre, à 18 h
Le Truel, salle des fêtes, 328 route de Broquiès

Rencontres de proximité

Samedi 7 novembre, le matin
Marché de Salles-Curan

Dimanche 8 novembre, le matin
Marché de Villefranche-de-Panat

Jeudi 19 novembre, le matin
Foire mensuelle de Pont-de-Salars

Forums thématiques*

Jeudi 26 novembre, de 9 h à 12 h
Villefranche-de-Panat, salle des fêtes, 305 chemin de la Carral

Jeudi 26 novembre, de 15 h à 18 h
Arvieu, salle des fêtes de Saint-Martin-des-Faux

Jeudi 3 décembre, de 14 h à 17 h
Le Truel, salle des fêtes, 328 route de Broquiès

Webinaire*

Mardi 8 décembre, de 18 h à 20 h
« Les enjeux de l'eau à l'horizon 2050 »

* Inscriptions recommandées.
La programmation des événements peut être amenée à évoluer : rendez-vous sur le site de la concertation

Retrouvez toutes les informations et donnez votre avis sur :

www.concertation-pougetplus.fr

stratéact | Octobre 2026 | Crédit photo : René-Pierre Delorme / EDF

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

Du 7 novembre au 19 décembre 2026 inclus

Projet Pouget+ : optimisation du complexe hydroélectrique du Pouget (Aveyron)

Avis publié en application de l'article R. 121-19 du code de l'environnement

OBJET DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Porté par EDF et RTE, le projet Pouget+ prévoit l'optimisation et la modernisation du complexe hydroélectrique du Pouget, situé dans l'Aveyron, entre le plateau du Lévézou et la vallée du Tarn. Le projet prévoit notamment la création d'une nouvelle liaison hydraulique souterraine directe entre la retenue de Pareloup et l'usine du Pouget, grâce au creusement d'une galerie d'environ 17 km. Cette nouvelle liaison s'accompagnerait de la modernisation des équipements de l'usine du Pouget, avec notamment le remplacement du groupe turbine-pompe réversible existant par un nouveau plus puissant, ainsi que la modernisation de trois groupes de turbinage de l'usine historique.

Pouget+ permettrait ainsi d'augmenter de plus de 50 % la puissance de l'usine du Pouget, passant de 450 MW aujourd'hui disponibles pendant trois heures au maximum, à **680 MW disponibles sans contrainte de temps**. Le projet vise également à **sécuriser l'accès à la ressource en eau** pour le territoire dans un contexte de changement climatique, en tenant compte des différents usages associés : alimentation en eau potable, soutien des étiages (avec une augmentation significative du volume mis à disposition) et maintien des niveaux nécessaires aux activités touristiques. Dans une logique de limitation des impacts en surface, les nouveaux ouvrages seraient réalisés majoritairement en souterrain (galerie hydraulique, ligne RTE...).

Le projet Pouget+ répond aux besoins croissants de flexibilité du système électrique français dans le contexte de la transition énergétique. Il vise à renforcer les capacités de production et de stockage hydroélectrique afin d'accompagner le développement des énergies renouvelables intermittentes et de contribuer à la sécurité d'approvisionnement en électricité. Il participe ainsi aux objectifs de développement des capacités de stockage hydraulique fixés à l'horizon 2035 par la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3).

À ce stade des études, les communes directement concernées par le projet sont : **Alrance, Arvieu, Ayssènes, Canet-de-Salars, Prades-Salars, Saint-Victor-et-Melvieu, Salles-Curan, Le Truel et Villefranche-de-Panat**.

CADRE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Afin d'associer le public à l'élaboration de ce projet, EDF a choisi avec RTE d'organiser volontairement une concertation préalable du public, conformément aux articles L. 121-16, L. 121-17, I et R. 121-19 à R. 121-21 du code de l'environnement.

La concertation préalable permettra notamment de débattre de l'opportunité, des objectifs, des caractéristiques principales du projet, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que des effets potentiels sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

DURÉE ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

La concertation préalable se déroulera **du 7 novembre au 19 décembre 2026 inclus**.

Le site **www.concertation-pougetplus.fr** regroupera les informations relatives au projet. Il permettra notamment de télécharger le dossier de concertation. Il présentera les modalités de participation proposées au public et sera régulièrement mis à jour pour tenir informé de l'évolution éventuelle des dates de réunions publiques et rendre compte du déroulement de la concertation.

Le dossier de concertation et sa synthèse seront également consultables, à compter du début de la concertation, dans les mairies **d'Alrance, d'Arvieu, d'Ayssènes, de Canet-de-Salars, de Prades-Salars, de Saint-Victor-et-Melvieu, de Salles-Curan, du Truel et de Villefranche-de-Panat**, ainsi qu'aux sièges des **communautés de communes** du **Lévézou** et de la **Muse et des Raspes du Tarn**, aux horaires habituels d'ouverture au public.

Une **exposition permanente** ainsi que des supports d'information seront disponibles tout au long de la concertation dans les deux lieux suivants :

- **Espace hydro Raspes et Lévézou**, 558 route de Broquiès, Le Bourg, Le Truel ;
- **Espace hydro du Lévézou**, place de la Rivière à Pont-de-Salars.

Pour s'exprimer, les personnes intéressées pourront :

> **Prendre part aux différentes rencontres de la concertation**

Réunions publiques (inscriptions recommandées)

- **Jeudi 12 novembre, à 18 h :** réunion publique d'ouverture au Truel, salle des fêtes, 328 route de Broquiès
- **Jeudi 17 décembre, à 18 h :** réunion publique de clôture au Truel, salle des fêtes, 328 route de Broquiès

Rencontres de proximité

- **Samedi 7 novembre :** marché de Salles-Curan (le matin)
- **Dimanche 8 novembre :** marché de Villefranche-de-Panat (le matin)
- **Jeudi 19 novembre :** foire mensuelle de Pont-de-Salars (le matin)

Forums thématiques (inscriptions recommandées)

- **Jeudi 26 novembre, de 9 h à 12 h :** Villefranche-de-Panat, salle des fêtes, 305 chemin de Carral
- **Jeudi 26 novembre, de 15 h à 18 h :** Arvieu, salle des fêtes de Saint-Martin-des-Faux
- **Jeudi 3 décembre, de 14 h à 17 h :** Le Truel, salle des fêtes, 328 route de Broquiès

Webinaire (inscription recommandée)

- **Mardi 8 décembre, de 18 h à 20 h :** « Les enjeux de l'eau à l'horizon 2050 » (lien de connexion sur le site Internet **www.concertation-pougetplus.fr**)

Pour prendre connaissance de l'ensemble des modalités de la concertation et des éventuelles informations pratiques associées aux rencontres, vous inscrire aux rencontres et **vous tenir informé de toute évolution des réunions publiques et des autres rencontres (dates, horaires, lieux)**, rendez-vous sur **www.concertation-pougetplus.fr**.

> **Poser une question, émettre un avis, faire des propositions durant toute la concertation :**

- via le site internet **www.concertation-pougetplus.fr** ;
- en écrivant à : **EDF, Concertation Pouget+, 14 rue Gustave Eiffel, 81000 Albi** ;
- sur les **registres papier** disposés dans les mairies **d'Alrance, d'Arvieu, d'Ayssènes, de Canet-de-Salars, de Prades-Salars, de Saint-Victor-et-Melvieu, de Salles-Curan, du Truel et de Villefranche-de-Panat**, ainsi qu'aux **sièges des communautés de communes** du **Lévézou** et de la **Muse et des Raspes du Tarn**, aux horaires habituels d'ouverture au public.

SUITES DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Au terme de la concertation préalable, EDF et RTE établiront un bilan. Ce bilan sera rendu public dans un délai de trois mois à compter de la clôture et sera accompagné de la présentation des mesures jugées nécessaires pour tenir compte des enseignements de la concertation.

Imprimé par nos soins n° EP 26-0796

Publilegal - 19 rue Lagrange 75005 Paris - Tél. 01.42.96.09.43 - contact@publilegal.fr